

Fiche n° 1

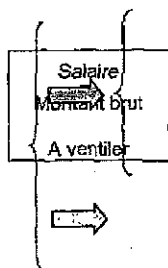
Personnes engagées dans le cadre de l'article 60§7 de la loi du 8/7/1976 organique des centres publics d'aide sociale

Afin d'harmoniser les pratiques comptables en la matière, nous avons arrêté un canevas des opérations comptables qu'il convient de respecter strictement. Cette manière de procéder renforce le respect du principe de transparence des écritures et permet un calcul aisé du coût de la politique menée par le centre en ce domaine.

1. Création d'une sous-fonction spécifique

Dès lors que le centre prévoit de faire usage de l'article 60§7 de la loi du 8/7/1976 organique des centres publics d'aide sociale pour engager une personne au sein de ses services ou de la mettre à disposition d'une autre institution, il y a lieu de créer une sous-fonction 84492 – service de réinsertion socio-professionnelle. Dans l'hypothèse où le centre utilise déjà ce code à d'autres fins, il ajoutera un sixième chiffre au code fonctionnel.

2. Canevas des opérations comptables



Dépenses	Recettes
Revenu d'intégration 8320/ 33350/05	Remb. du RIS par pouvoir central 8320/ 46550/05
ou	
Aide équivalente 8320/ 33490/21	Remb. aide équivalente par le pouvoir central 8320/ 46590/03
et	
Charges restantes 84492x/ 11***/17	Remboursement charges restantes 84492x/ 11***/17
	Récupération auprès des organismes ou entreprises auprès desquels les art. 60&7 ont été mis à disposition 84492x/ 16100/01
Remb du RIS au pouvoir central 8320/-46550/05	Remb du RIS par les intéressés 8320/-33350/05
Remb aide équivalente au pouvoir central 8320/-46590/03	Remb aide équivalente par les intéressés 8320/-33490/21
	Subv. maj. 25% octroyée par pouv. centr. 84492x/46560/05
	Subvention majorée 25% Politique aux grandes Villes (monitoring) 84492x/ 46600/02

Comptabilité analytique

La répartition de la charge des personnes engagées dans le cadre de l'article 60&7 de la loi du 8/7/1976 dans les sous-fonctions du CPAS doit être effectuée par le biais du système de la facturation interne. Lorsque ce type de personnel est utilisé dans un établissement du centre, la prise en charge du coût du salaire doit être répercutée dans cette sous-fonction si la personne engagée sous ce statut occupe un emploi prévu au cadre.

3. Au niveau de la comptabilité, il n'y a pas de distinction à faire quant au statut administratif des personnes bénéficiant de l'aide équivalente (séjour limité ou pas, registre des étrangers, registre d'attente).
L'aide équivalente est donc comptabilisée sous un article unique : 8320/33490/21 (dont le libellé est adapté - voir fiche n°2).
4. La différence entre le revenu d'intégration ou l'aide équivalente et le montant brut du salaire est imputée à l'article 84492x/11***/17 (dont le libellé est adapté - voir fiche n°2). Il n'y a donc plus lieu de faire la distinction entre les charges restantes (revenu d'intégration ou aide équivalente).

Fiche n° 2

Adaptation du libellé de certains articles

Dans un souci de simplification, d'harmonisation et de cohérence, les libellés des articles ci-après sont modifiés.

1. Les libellés adaptés répondent au canevas des opérations comptables repris dans la fiche n°1 concernant les personnes engagées dans le cadre de l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale.
2. Toute aide équivalente, sans faire de distinction quant au statut administratif du bénéficiaire de cette aide, est centralisée à l'article 8320/33430/21.

Fonction Functie 8320 – Dépenses - Uitgaven

Nature économique Economische code	Libellé du code économique	Omschrijving van de economische code	Compte général Algemene rekening	Code écon. de totalis. Total econ. code
-46550/05	Remboursement de la subvention du pouvoir central - Frais liés aux initiatives d'insertion professionnelle (100 % des recettes)	Terugbetaling van de toelage van de centrale overheid - kosten verbonden aan de inschakelingsinitiatieven (100 % van de ontvangsten)	6040050	72
-46590/03	Remboursement au pouvoir central correspondant aux recettes du compte 8320/-33490/21	Terugbetaling aan de centrale overheid overeenkomstig met de ontvangsten van de rekening 8320/-33490/21	6049004	72
33350/05	Initiatives d'insertion professionnelle avec subvention de 100 % du pouvoir central	Inschakelingsinitiatieven met toelage van 100 % van de centrale overheid	6000050	72
33490/21	Octroi, comme centre secourant, de l'aide financière en faveur d'étrangers indigents, remboursable par le pouvoir central, avec initiative d'insertion professionnelle	Toekenning, als steunverlenend centrum, van de financiële hulp ten gunste van behoeftige vreemdelingen, terugbetaalbaar door de centrale overheid, met inschakelingsinitiatief	6079000	72

Fonction Functie 84492X – Dépenses - Uitgaven

Nature économique Economische code	Libellé du code économique	Omschrijving van de economische code	Compte général Algemene rekening	Code écon. de totalis. Total econ. code
11XXX/17	Rémunération du personnel mis au travail dans le cadre de l'art. 60, § 7 (charges restantes)	Bezoldiging personeel tewerkgesteld in het kader van het art. 60, § 7 (overblijvende lasten)	62XXXXXX	70

Fonction Functie 8320 – Recettes - Ontvangsten

Nature économique Economische code	Libellé du code économique	Omschrijving van de economische code	Compte général Algemene rekening	Code écon. de totalis. Total econ. code
-33350/05	Récupération auprès des bénéficiaires ou des débiteurs alimentaires des frais liés aux initiatives d'insertion professionnelle	Terugvordering bij de rechthebbenden of bij de onderhoudsplichtigen van de kosten verbonden aan de inschakelingsinitiatieven	7000050	61
-33490/21	Récupération de l'aide financière octroyée, comme centre secourant, en faveur d'étrangers indigents, remboursable par le pouvoir central, avec initiative d'insertion professionnelle	Terugvordering van de financiële hulp ten gunste van de behoeftige vreemdelingen toegekend als steunverlenend centrum, terugbetaalbaar door de centrale overheid, met inschakelingsinitiatief	7049000	61
46550/05	Subvention du pouvoir central - Initiatives d'insertion professionnelle (100 % des dépenses)	Toelage van de centrale overheid - Inschakelingsinitiatieven (100 % van de uitgaven)	7310050	61
46590/03	Intervention du pouvoir central correspondant aux dépenses du compte 8320/33490/21	Tussenkomst van de centrale overheid overeenkomstig met de uitgaven van de rekening 8320/33490/21	7333900	61

Fonction Functie 84492X – Recettes - Ontvangsten

Nature économique Economische code	Libellé du code économique	Omschrijving van de economische code	Compte général Algemene rekening	Code écon. de totalis. Total econ. code
-11XXX/17	Rémunération du personnel mis au travail dans le cadre de l'art. 60, § 7 (charges restantes)	Bezoldiging personeel tewerkgesteld in het kader van het art. 60, § 7 (overblijvende lasten)	72XXXXXX	60
16100/01	Paiement de prestations administratives, techniques, sociales ou médicales	Betaling van administratieve, technische, sociale of medische prestaties	7100000	60
46560/05	Autres types de subvention du pouvoir central concernant des initiatives d'insertion professionnelle	Andere typetoelagen van de centrale overheid betreffende inschakelingsinitiatieven	7310060	61
46600/02	Intervention du pouvoir central	Tussenkomst van de centrale overheid	7304000	61

Fonction Functie 8320 – Recettes - Ontvangsten

Nature économique Economische code	Libellé du code économique	Omschrijving van de economische code	Compte général Algemene rekening	Code écon. de totalis. Total econ. code
46530/03	Intervention du pouvoir central correspondant aux dépenses du compte 8320/33430/21	Tussenkomst van de centrale overheid overeenkomstig met de uitgaven van de rekening 8320/33430/21	7333200	61
-33430/21	Récupération de l'aide financière octroyée, comme centre secourant, en faveur d'étrangers indigents, remboursable par le pouvoir central	Terugvordering van de financiële hulp ten gunste van behoeftige vreemdelingen toegekend als steunverlenend centrum, terugbetaalbaar door de centrale overheid	7043000	61

Fonction Functie 8320 – Dépenses - Uitgaven

Nature économique Economische code	Libellé du code économique	Omschrijving van de economische code	Compte général Algemene rekening	Code écon. de totalis. Total econ. code
33430/21	Octroi, comme centre secourant, de l'aide financière en faveur d'étrangers indigents, remboursable par le pouvoir central	Toekenning, als steunverlenend centrum, van de financiële hulp ten gunste van behoeftige vreemdelingen, terugbetaalbaar door de centrale overheid	6073000	72
-46530/03	Remboursement au pouvoir central correspondant aux recettes du compte 8320/-33430/21	Terugbetaling aan de centrale overheid overeenkomstig met de ontvangsten van de rekening 8320/-33430/21	6042000	72